

## **LE PLAN LOCAL D'URBANISME APPROUVE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU**

Le 29 juillet 2016, le Conseil Municipal a arrêté son Plan Local d'Urbanisme et validé le bilan de concertation conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme en vigueur.

Pour rappel le projet politique du Maire s'articule autour des objectifs stratégiques ci-dessous.

*Avec une perspective d'atteindre une population de 22 000 habitants en 2025 :*

***Préserver l'essentiel des zones agricoles, naturelles, la biodiversité et limiter l'étalement urbain :***

*« Figier » les surfaces classées actuellement en zones NC, NB, ND au POS et non consommées dans un classement comparable dans le PLU ;*

*Instaurer au moins deux Zones Agricoles Protégées – ZAP - sur le territoire dont la Plaine de Grippon ;*

*Protéger les zones et les sites de grandes valeurs naturelle et paysagère ;*

*Favoriser et intensifier les constructions dans le centre-ville : réappropriation des dents creuses,*

*Limiter l'urbanisation du secteur des Grands-Fonds ;*

*Favoriser la mise en place de périmètres de protection des points d'eau d'intérêt majeur (identifiés sur l'ensemble du territoire) : canaux, ravines, nappe phréatique ;*

*Préserver les continuités écologiques et/ou mettre en place des trames vertes et bleues ;*

*Mettre en place des programmes de logements variés : du social, du résidentiel, de l'accession à la propriété, etc., près 1 500, à l'aube de 2025, sur des secteurs clés : le Centre Bourg, Blanchet, Perrin, Vieux-Bourg...*

*Sur ce point la stratégie communale est de favoriser les programmes de logements au sein des pôles déjà urbanisés : Bourg, Vieux Bourg, Blanchet, Perrin,*

*En intégrant les contraintes suivantes : Plan prévisionnel des risques naturels, périmètre de forage, les projets de déviations*

*En valorisant : les dents creuses, maisons abandonnées, ...*

***Resserrer l'urbanisation au niveau des pôles urbains déjà constitués, équilibrer l'offre d'équipements et rendre attractif le territoire :***

*Mettre en œuvre les orientations du programme de rénovation urbaine du centre-ville :*



*la requalification des places publiques;*

*l'implantation d'équipements publics dans le bourg ;*

*la relocalisation spatiale de certains services publics ;*



*Réaménager le Vieux-bourg, affirmer sa fonction de second pôle fort du territoire ;*

*Aménager les différents ronds-points, comme vecteurs de l'identité patrimoniale de la commune ;*

*Rééquilibrer l'offre d'équipements publics en fonction des pôles de vie affirmés.*

**Consolider, favoriser l'activité économique :**

*Mettre en place ou renforcer plusieurs zones d'activités : commerciales, industrielles, artisanales, semi-industrielles, sur les secteurs suivants : Blanchet, Bosredon, Richeval, Le bourg ;*

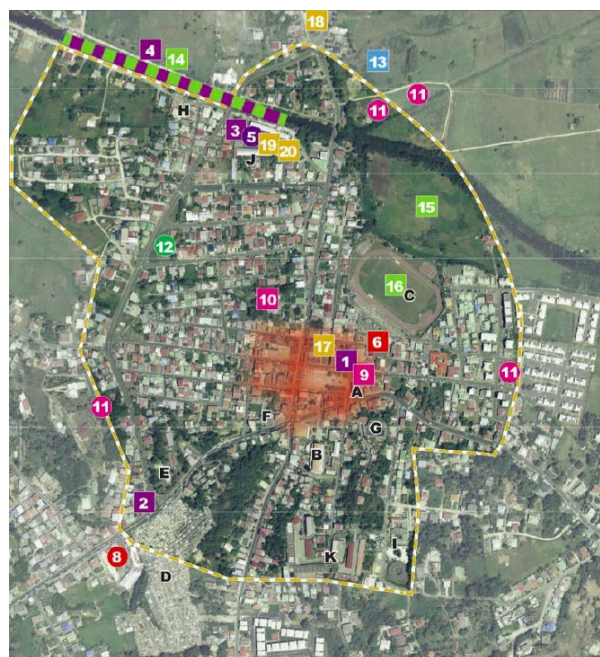
*Renforcer la zone d'activité économique à Blanchet en partenariat avec la CANGT*

*Favoriser l'implantation d'équipements pour le stationnement en dehors du Bourg ;*

*Etablir ou renforcer les vocations commerciales de certaines voies du Bourg comme la Rue du Débarcadère ;*

*Renforcer le Port de Vieux-Bourg ;*

*Mettre en place une AMVAP – Aire de Mise en VAleur du Patrimoine - sur l'éco-quartier du Bourg.*



## **Favoriser le déplacement et la mobilité durable :**

*Favoriser la mise en place du TCSP sur le territoire ;*

*Mettre en œuvre les orientations du PRU de la ville : La hiérarchisation et l'organisation de la voirie ;*

*Doter la ville d'infrastructures et d'équipements favorables aux usagers autres que les automobiles, favorisant les déplacements doux, les déplacements fluviaux : cycles (motorisés ou pas), piétons, réhabiliter les venelles, arceaux pour vélos, bateaux, etc....*

*Favoriser les déplacements entre les quartiers, entre quartiers et centre-bourg ;*

*Corriger les trames interrompues et renforcer les trames viaires liant les*



Ensemble des voies sur Morne-à-l'Eau



*quartiers.*

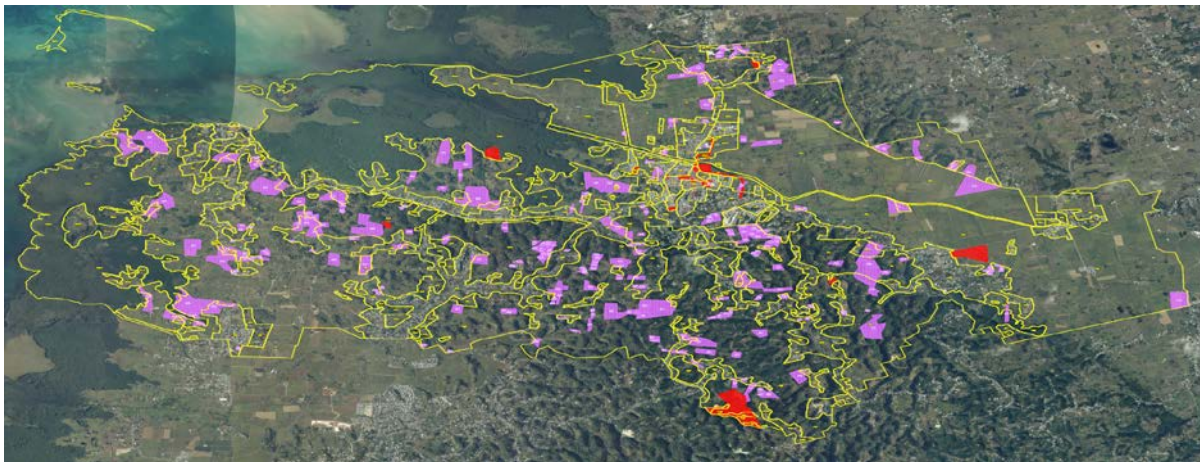
*Les prochaines étapes réglementaires sont les suivantes :*

- Du 04 aout au 04 novembre 2016 : avis des Personnes Publiques Associées. Ainsi le projet arrêté le 29 juillet 2016 a été soumis aux structures et institutions suivantes afin qu'elles formulent leurs observations :
  - o Le conseil Régional, le Conseil Départemental, la CANGT, Le moule, Petit Canal, Cap Excellence, Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerces et d'Industries, Chambre des métiers,
- De Novembre à décembre 2016 : organisation de l'enquête publique. L'enquête publique durera un mois minimum, le commissaire enquêteur aura un mois pour rédiger son rapport.
- Février 2017 : Approbation du PLU

L'ensemble des demandes de déclassements reçues au 30 juin 2016 ont été analysées au regard :

- Des objectifs et du projet politique ;
- Des contraintes réglementaires : toute surface agricole déclassée doit être impérativement compensée.

Pour rappel, les usagers et administrés du territoire communal demandent à ce que 499 hectares de terres agricoles soient déclassées !



Enfin, les ambitions et objectifs du PLU sont également en parfaite cohérence avec les 178 ambitions de l'Agenda 21.

**Maintien et renforcement de la cohésion sociale et des solidarités notamment à l'égard des personnes les plus fragiles ou en difficulté et des jeunes**

*Axe: Accompagner l'entraide à la vie quotidienne et l'autonomie*

**82/Construire une crèche communale**

**Traduction PLU : Définition d'un emplacement réservé + règlement zonage compatible avec implantation**



**Développement d'une activité économique de proximité, facteur de lien social et d'emplois**

*Axe: Créer les conditions de réussite d'un développement économique, structuré, organisé et animé*

**92/ Créer des pôles économiques sur le territoire en proposant ou favorisant des emplacements spécifiques pour l'installation d'activité**

Traduction PLU : OAP / ER



**Réduction des nuisances ayant un impact potentiel sur la santé et l'environnement**

*Axe « Lutter contre les nuisances et les pollutions du territoire »*

**Action 131 « Informer, sensibiliser sur les problématiques de carrières »**

Traduction PLU :  
création de zones AC



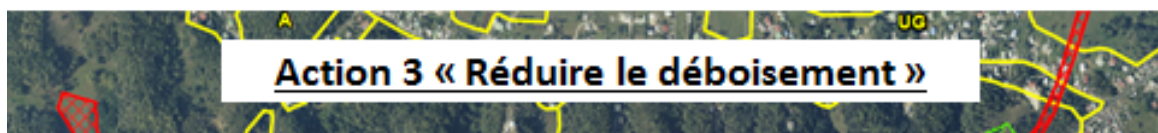
## Action 159: Construire 2 écoquartiers

Traduction PLU : OAP Bourg / écoquartiers



### Préservation de l'environnement et amélioration du cadre de vie

Axe: «Préserver les milieux naturels, terrestres et marins»



- Le secteur Nm concerne les mornes boisés isolés dont il convient d'assurer la préservation.

